

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 3/2023

TABLE DES MATIERES

JURISPRUDENCE

Cassation

Appel du prévenu déclaré irrecevable – Appel général du Ministère public – 254
Affaire réexaminée – Pourvoi du prévenu – Intérêt à agir (non).

Filiation

Gestation pour autrui – Actes de l'état civil – Rectification des actes de l'état civil 316
– Enfant né à l'étranger d'une gestation pour autrui – Acte de l'état civil portant,
contrairement à la vérité biologique, reconnaissance du parent d'intention qui
n'est pas le parent biologique comme parent de l'enfant – Rectification de l'acte
erroné – Solution non contraire à la Convention de sauvegarde des droits de
l'homme et des libertés fondamentales – Parent d'intention conservant la
possibilité d'adopter l'enfant – C.civ., art. 99 et 339 ; CEDH, art. 8.

Procédure civile

- 1° Procédure civile – Divorce – Mesures provisoires - Ordonnance du juge aux 276
affaires familiales – Appel immédiat – N.C.P.C., art. 1007-48.
- 2° Procédure civile – Intervention – Intervention volontaire – Définition – Formes 278
d'intervention volontaire – Recevabilité – Conditions – NCPC, art. 483.
- 3° Procédure civile – Intervention – Intervention volontaire – Caractères – NCPC, 278
art. 483.
- 4° Sociétés commerciales – Responsabilité civile – Qualité à agir – Action 278
individuelle de l'associé – Conditions – C. civ., art. 1832.
- 5° Sociétés commerciales – Personnalité morale – Effets – Droit d'agir des associés 278
– Action sociale de l'associé (non) – C. civ., art. 1832.
- 6° Procédure civile – Divorce pour rupture irrémédiable des relations conjugales – 322
Jugement portant sur les mesures accessoires – Appel – Délai – Point de départ
– Signification du jugement contradictoire – Jour où l'opposition n'est plus
recevable contre le jugement par défaut – NCPC, art. 1007-42.
- 7° Procédure civile – Appel incident – Délai – Absence de délai – Forme – Absence 322
de forme sacramentelle – Procédure orale – Conclusions orales – NCPC, art. 571
et 1007-43.
- 8° Divorce – Mineur – Exercice de l'autorité parentale – Principe – Exercice en 322
commun – Exception – Exercice exclusif – Intérêt de l'enfant – Critères
d'appréciation – Désinvestissement des responsabilités parentales – Abus de
l'autorité parentale conjointe – C. civ., art. 372, 375, 376 et 376-1.

- 9° 4° Divorce – Mineur – Résidence habituelle – Domicile légal – Désaccord des parents – Intérêt supérieur de l'enfant – Critères d'appréciation – Equilibre entre divers besoins de l'enfant – C. civ., art. 378-1. 322

Procédure civile et commerciale

- 1° Procédure civile et commerciale – Arbitrage – Droit international public – Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, faite à Washington le 18 mars 1965 (la Convention CIRDI) – Droit de l'Union européenne – Principe de l'immunité de juridiction des Etats étrangers – Traités bilatéraux d'investissements – Traité liant deux Etats membres de l'Union européenne – Traité contenant, au profit des investisseurs d'un Etat membre, une clause d'arbitrage acceptée par l'autre Etat membre - Contrariété de cette clause au droit de l'Union européenne – Conséquence – Demande de reconnaissance à Luxembourg d'une sentence arbitrale rendue sur base d'une telle clause contre un autre Etat membre – Demande se heurtant à la fin de non-recevoir de l'immunité de juridiction de cet Etat – Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, art. 267 et 344 – Convention CIRDI, approuvée par la loi du 8 avril 1970, art. 54 – NCPC, art. 1251. 221
- 2° Procédure civile et commerciale - Désistement d'instance – Instance – Notion – Absence de décision définitive – N.C.P.C., art. 545. 286
- 3° Procédure civile et commerciale - Désistement d'instance – Désistement antérieur à la formation du lien d'instance – Date d'effet – Notification de l'acte de désistement – Autres formalités (non) – Accord du défendeur (non) – Pouvoir d'appréciation du juge (non) – Absence d'effet de demandes présentées postérieurement au désistement – Désistement postérieur à la formation du lien d'instance – Exigence de l'accord exprès ou tacite du défendeur - N.C.P.C., art. 545. 286
- 4° Procédure civile et commerciale – Désistement d'instance – Antériorité à la formation du contrat judiciaire – Procédure orale – Incident de procédure - Ecrit déposé au greffe avant l'audience – Lettre envoyée par le demandeur – Prise d'effet immédiate - N.C.P.C., art. 545. 286
- 5° Procédure civile et commerciale – Moyens – Prudence de justice – Contestation – Obligation pour le juge de rechercher les moyens juridiques pouvant s'opposer à la demande (non) - Exception – Ordre public – N.C.P.C., art. 61 et 249. 292
- 6° Procédure civile et commerciale – Cautio judicatum solvi – Demandeur ressortissant de HongKong – Exemption (non) –N.C.P.C., art. 257 (2). 292
- 7° Cautio judicatum solvi - Montant à consigner – Critères d'appréciation – Solvabilité de la partie demanderesse – Solvabilité d'une partie tierce – Indifférence - Envergure des frais et dommages et intérêts résultant du procès lui-même – Prise en compte de l'ensemble de la procédure – Respect du droit au libre accès à la justice – Obligation pour le juge d'observer des critères de légitimité et de proportionnalité – Prise en compte des dommages et intérêts probables N.C.P.C., art. 257. 292

Contrats

- Conventions et obligations – Contrat de bail – Paiement au titre de loyer – Charge de la preuve – C. civ., art. 1315. 259

Procédure pénale

- 1° Fonctionnaire – Dommages allégués causés dans l'exercice de ses fonctions – Action civile ne pouvant être engagée que si la juridiction pénale est déjà saisie de l'action publique – Restriction justifiée dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice – Loi modifiée du 16 avril 1979, art. 35 – C. proc. pén., art. 58. 284
- 2° Procédure pénale – Fonctionnaire – Dommages allégués causés dans l'exercice de ses fonctions – Action civile ne pouvant être engagée que si la juridiction pénale est déjà saisie de l'action publique – Domaine d'application – Extension à la plainte avec constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction – Loi modifiée du 16 avril 1979, art. 35 – C. proc. pén., art. 58 284
- 3° Instruction préparatoire – Plainte avec constitution de partie civile – Recevabilité – Préjudice – Preuve – Circonstances de fait permettant d'admettre comme possibles l'existence du préjudice allégué et la relation causale directe de celui-ci avec une infraction – C. proc. pén., art. 56. 300
- 4° Droits de la défense – Personne poursuivie ne comprenant pas la langue de procédure – Droit à la traduction – Sanction – Appel – Point de départ du délai d'appel – Absence de suspension du point de départ en cas de défaut de traduction de l'ordonnance notifiée – Mise en liberté provisoire – C.pr.pén., art. 3-3 et 133. 302
- 5° Droits de la défense – Personne poursuivie ne comprenant pas la langue de procédure – Droit à la traduction – Sanction – Opposition – Point de départ du délai d'opposition – Suspension du point de départ en cas de défaut de traduction du jugement par défaut notifié à personne non accompagné d'une traduction – C.pr.pén., art. 3-3 et 187. 304

Société commerciale

- 1° Société commerciale – Terme – Dissolution automatique et irréversible – Prorogation postérieure impossible – C.civ., art. 1865 1°. 268
- 2° Société commerciale – Dissolution – Survie pour les seuls besoins de la liquidation – Loi du 10 août 1915, art.1100-1 268